



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Rochelle, le 11 Janvier 2019

Des appels à se rassembler et à manifester circulent sur les réseaux sociaux pour samedi 12 janvier 2019 à 14 heures. Comme les deux précédents samedis, aucune déclaration de manifestation à La Rochelle n'a été déposée à cette heure. Ces appels ne s'inscrivent donc dans aucun cadre légal ni avec un parcours préalablement défini.

Le droit à manifester est une liberté constitutionnelle, la sécurité des personnes et des biens l'est tout autant.

Le préfet rappelle donc que toute personne participant à un tel rassemblement est susceptible de voir son identité contrôlée sur réquisition du procureur de la République, de faire l'objet de palpations de sécurité et de contrôles des sacs. Le cas échéant d'être interpellée et présentée à la justice en cas de trouble à l'ordre public.

Au vu des agissements inadmissibles à l'encontre des forces de l'ordre qui sont survenus les deux derniers samedis, notamment par jets de projectiles, de boulons et de galets, ces contrôles seront évidemment renforcés. L'ensemble des dispositions de sécurité le sera également, avec comme priorité d'assurer la sécurité des personnes et celle des biens.

Dans cette perspective, un arrêté réglementant temporairement, du 11 janvier à 20 h au 14 janvier 2019 à 8 h, la vente de produits chimiques inflammables ou explosifs, sous la forme liquide, solide ou gazeuse, ainsi que la vente, la cession, la détention, le transport et l'utilisation d'artifices de divertissement et de matières dangereuses a été pris par le préfet.

Comme précédemment, aucune violence contre les forces de l'ordre ne sera tolérée et comme précédemment, les consignes ont été données de réprimer toute atteinte à l'ordre public.

Contact presse

Préfecture de la Charente-Maritime
Service Départemental de la Communication Interministérielle
pref-communication@charente-maritime.gouv.fr
Nathalie CHAMPLONG – 05 46 27 43 05 - 06 37 74 87 22
Standard : 05.46.27.43.00 - www.charente-maritime.gouv.fr

L'État en Charente-Maritime



Suivez l'actualité des services sur @prefet17

